

## AIDE AGEFIPH PRESTATION HANDICAP PROJET

*S'assurer que l'action de formation souhaitée et/ou le projet professionnel est compatible avec votre état de santé et vos capacités de travail.*

### ? DESCRIPTIF

La Prestation Handicap Projet permet de valider la faisabilité d'un projet professionnel et/ou l'entrée en formation par l'évaluation de l'adéquation avec les aptitudes physiques, sensorielles ou cognitives de la personne en situation de handicap.

Pour les demandeurs d'emploi, l'objectif est d'aider la personne handicapée à se projeter dans un parcours vers l'emploi ou de s'investir dans la préparation à l'élaboration d'un projet professionnel ou de formation.

### 🧑 BÉNÉFICIAIRES

Toute personne en situation de handicap, bénéficiaire de **l'Art. L 5212-13 du code du travail** ou ayant engagé des démarches de reconnaissance du handicap :

- engagée dans une démarche d'insertion professionnelle (construction d'un projet professionnelle et/ou d'un projet de formation professionnelle),
- et pour laquelle une interrogation subsiste quant à l'adéquation entre le projet et le handicap.

### PRESCRIPTEURS

**Il s'agit d'une prestation prescrite. Le bénéficiaire ne peut la mobiliser directement. Le bénéficiaire s'adresse sur son territoire à un des prescripteurs :**

- Pôle Emploi,
- CAP EMPLOI,
- Mission Locale,
- Les experts en création d'activité sélectionnés par l'AGEFIPH.

### À QUI S'ADRESSER ?

Délégation Régionale Hauts-de-France de l'AGEFIPH  
08 00 11 10 09 - [hauts-de-france@agefiph.asso.fr](mailto:hauts-de-france@agefiph.asso.fr)  
[www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr)

ou un de ses partenaires :  
CAP Emploi, Pôle Emploi ou Mission Locale

### FINANCEURS

Prestation financée par l'AGEFIPH.

Se référer au site internet : [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) - offre de services et d'aides financières pour connaître le montant de l'aide financière.

Régime général	Régime agricole	Indépendant	Agent de la fonction publique
OUI	OUI	OUI	NON

**Mobilisable pendant l'arrêt de travail : NON**

## AIDE AGEFIPH PRESTATION HANDICAP PROJET

*S'assurer que l'action de formation souhaitée et/ou le projet professionnel est compatible avec votre état de santé et vos capacités de travail.*

### DÉROULÉ DE L'ACTION

#### ***Prescription***

La demande de prestation est faite par le prescripteur.

#### ***Modalités de mise en œuvre et contenu de la prestation***

##### **L'intervention d'un expert a pour objectif de :**

- Valider l'adéquation homme / projet / handicap.
- Vérifier la compatibilité entre le handicap de la personne et son projet (emploi, formation, création d'activité...).
- Repérer les contre-indications médicales ou les limites fonctionnelles, de nature à influencer sur la possibilité d'exercice de l'activité professionnelle ou la formation envisagée.